



La formation célébrée lors du séminaire internationale de Sinaia (Roumanie) les 15 et 16 février 2007

L'Union nationale des huissiers de justice de Roumanie, créée voilà cinq ans seulement, a propulsé la profession, dans ce pays, vers les sommets structurels en créant dès 2005 un centre de formation.

Un centre autonome de formation à Sinaia

La deuxième promotion issue du centre de formation achevait son cycle à l'occasion du séminaire de Sinaia des 15 et 16 février 2007.

Le président Mihai Ducu, toujours à la pointe de l'évolution, et les membres de son bureau, avec le concours du secrétariat du Centre de formation, avaient décidé de marquer l'évènement en organisant un grand forum international avec la participation des deux écoles nationales de procédure de France et de Tunisie, toutes membres du Conseil international de la formation des huissiers de justice.

Le thème de ces journées, « *la nécessité des centres de formation professionnelle et le titre exécutoire européen* », marquait parfaitement la ligne directrice de cette manifestation qui consistait à confronter les modes de formation au plan international et l'ouverture de nos confrères roumains vers l'espace européen.

En ouverture du séminaire le président Ducu Mihai devait rappeler la volonté de l'Union roumaine de promouvoir une profession d'huissier de justice compétente et d'un haut niveau de formation. Il devait indiquer que la prochaine étape visait à la construction et à l'aménagement d'un centre autonome à Sinaia.

Au discours du président devaient succéder les allocutions de Madame Adela Deruela Vintila, directeur des professions (notaires, huissiers, traducteurs, experts) au ministère de la justice et de Me Jacques Isnard, président de l'UIHJ.

*Pendant la cérémonie d'ouverture
During the opening ceremony*



Ducu Mihai, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Roumanie – President of the National Chamber of the Judicial Officers of Romania



Une partie du public – A part of the public

Mme Vintila devait dire tout son attachement à la profession d'huissier de justice et à la profession libérale pour laquelle elle demeurait une fervente partisane. Elle précisait encore qu'elle attachait une grande importance à la formation professionnelle et complimentait le président Mihai pour son initiative dans ce domaine tout en se félicitant de pouvoir participer à ce séminaire à caractère international.

Une grande école

Ensuite, ce fut le tour des représentants des centres de formation de prendre la parole, avec, en premier lieu, Me Abel Pansard, président de l'École nationale de procédure (Paris) qui devait dresser un tableau très précis de l'organisation de la formation en France.

Ainsi l'ENP compte-t-elle 200 collaborateurs, soit 120 conférenciers et 80 correcteurs pour un millier d'étudiants.

L'ENP poursuit 3 objectifs :

- formation des huissiers de justice ;
- formation des stagiaires ;
- formation des collaborateurs.

L'ENP, c'est aussi près de 10 000 corrections de devoirs par an, 1 600 supports de cours. L'École est dirigé par un conseil de direction paritaire de 9 membres, c'est-à-dire composé pour moitié d'huissiers de justice et pour autre moitié de salariés des offices d'huissiers de justice.





Eugen Huruba, directeur du Centre de formation des huissiers de justice de Roumanie — Director of the Training center of the Judicial Officers of Romania



Mourad Skander, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of UIHJ



Adrian Stoica, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of UIHJ

L'ENP comprend encore :

- un conseil scientifique composé de magistrats, professeurs de faculté, anciens présidents de la CNHJ, anciens présidents de l'ENP. Ce conseil a pour objet d'assurer le relais entre l'ENP et les universités ;
- une commission pédagogique qui est chargée de s'occuper des cours, des sujets et de former une veille juridique.

L'ENP fonctionne essentiellement au moyen de cours par correspondance et par des conférences. Elle délivre 3 sortes de diplômes suivant le niveau de connaissance du candidat.

« La profession en France a pu évoluer rapidement, particulièrement depuis ces 25 dernières années, grâce à l'Ecole nationale de procédure », devait conclure le président Pansard.

Une aubaine pour les huissiers de justice

Après le président Pansard, ce fut au tour de M. Eugen Huruba, directeur du centre de formation des huissiers de justice de Roumanie de présenter la formation des huissiers de justice de son pays.

Ce centre a vu le jour voilà deux ans environ. Son objectif est tourné vers la préparation de la formation des huissiers de justice. Les premiers pas sont encourageants avec la présentation aujourd'hui de la 2e promotion qui compte 60 huissiers de justice.

Selon M. Huruba, il reste de nombreux points à améliorer notamment avec les médias pour développer l'image car — devait-il dire — « nous sommes contestés ». La formation est un moyen de remédier à cette situation devait préciser le directeur.

Une partie du public — A part of the public



Le centre académique organise des cours de perfectionnement, y compris avec une ouverture internationale, en vue de favoriser la coopération avec les experts étrangers.

Le concept pédagogique vise à améliorer les qualités professionnelles des huissiers de justice en assurant une bonne préparation aux activités et en veillant tout particulièrement à affiner les compétences en matière d'exécution.

- Actualiser les connaissances générales,
- favoriser la publication d'un code de déontologie,
- développer les séminaires, colloques et conférences,
- promouvoir l'information en améliorant la communication entre les médias et les justiciables,
- assurer une formation de haut niveau en matière d'exécution forcée,
- veiller à apporter des connaissances appropriées aux huissiers stagiaires.

Voilà en quelques mots le programme du centre de formation qui est une aubaine pour les huissiers de justice car, selon les commentaires apportés par Madame Vintila, directeur des professions au ministère de la justice, « les huissiers de justice constituent la seule profession libérale qui dispose d'un centre de formation ».

Les incertitudes de la remise postale

Le 3e intervenant, Bernard Menut (France), secrétaire de l'UIHJ devait traiter du thème de « la signification par huissier de justice et la notification postale ».

Dans son introduction, Bernard Menut devait rappeler l'arrêt de la CEDH (Pini/Roumanie) qui consacre le rôle de l'huissier de justice. En effet, selon la Cour, « l'huissier de justice est un élément essentiel de l'Etat de droit ».

Sur le fond, cet arrêt comporte un sens profond en ce qu'il invite les Etats à tout mettre en œuvre pour favoriser l'exécution des décisions de justice.

Le cœur de l'intervention de Me Menut s'articulait autour de la notion d'information (judiciaire) en développant deux cas de figure : la notification par lettre et la signification par huissier de justice.

L'intervenant démontrait, avec son brio habituel, la supériorité de la signification sur la notification en insistant sur la sécurité juridique que conférait la remise physique d'un acte par un officier judiciaire. Il soulignait le caractère doublement informatif de la signification d'une part à l'égard du défendeur et d'autre part au bénéfice du juge qui pouvait de façon formelle connaître les conditions de remise de l'acte.



Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ – Secretary of the board of the UIHJ



Abel-Didier Pansard, président de l'Ecole nationale de procédure de France – President of the French National School of Procedure of France



Adela Deruela Vintila, directeur des professions (notaires, huissiers, traducteurs, experts) au ministère de la justice – Director of the Legal Professions (notaries, judicial officers, Translators, experts) at the Ministry of Justice

Il démontait point par point le mécanisme des lettres en dénonçant toutes les incertitudes que laissait subsister la remise postale. Il est temps devait-il conclure d'écartier définitivement la notification postale du système judiciaire. S'agissant des frais élevés qu'engendrerait la signification, Bernard Menut en refusait l'affirmation « fallacieuse » selon lui, notamment si l'on compare le coût d'une signification à bien des égards sans rapport avec le montant d'une lettre si l'auteur compte des frais postaux et des coûts de revient des différents agents publics intervenant à chacune des étapes.

En conclusion, le secrétaire de l'UIHJ devait s'insurger sur l'attitude des détracteurs de la signification : « on tend à démontrer que la lettre est une solution de facilité qui n'est ni bonne, ni équitable, ni économiquement pertinente sans compter l'incertitude juridique, il convient dès lors de la remplacer sans restriction par la signification faite par un professionnel ».

Jacques Isnard, président de l'UIHJ – President of the UIHJ



Training Celebrated During the International Seminar of Sinaia (Romania) on February 15, and 16 2007

The National Union of the judicial officers of Romania, created only five years ago, propels the profession, in this country, towards a level of excellence with the creation in 2005 of a training centre.

An Autonomous Training Centre in Sinaia

The second promotion resulting from the training centre completed its cycle at the time of the seminar of Sinaia on February the 15, and 16 2007.

President Mihai Ducu, always at the head of the evolution, and the members of his board, with the assistance of the secretariat of the Training centre, had decided to mark the event by organising a large international forum with the participation of the two national schools of procedure of France and Tunisia, all members of the International Council of the training of judicial officers.

The topic of these days, "the need for centres of vocational training and the European Order for Payment", marked perfectly the hot line of this demonstration which consisted in confronting the training modes at the international level and the opening of our Rumanian fellow-members towards a European area.

In the opening of the seminar president Ducu Mihai was to recall the will of the Rumanian Union to promote an occupation of highly qualified and trained judicial officer. He was to indicate that the next stage aimed at the making and the adjustment of an autonomous centre in Sinaia.

To the speech of the president succeeded the short speeches of Mrs Adela Deruela Vintila, director of the professions (notaries, judicial officers, translators, experts) at the ministry for justice and Jacques Isnard, president of the UIHJ.



Mrs. Vintila was to say all her attachment to the occupation of judicial officer and the liberal profession for which she remained enthusiastic a partisan. Furthermore, she specified that she attached a great importance to the vocational training and complimented president Mihai for his initiative in this field while being pleased to be able to take part in this international seminar.

A Large School

Then, it was the turn of the representatives of the training centres to speak, with, initially, Mr Abel Pansard, president of the National School of procedure (Paris) who was to draw a very precise picture of the organisation of training in France.

Thus the ENP counts 200 collaborators, that is to say 120 lecturers and 80 correctors for a thousand of students.

The ENP pursues 3 goals:

- Training of the judicial officers;
- Training of the trainees;
- Training of the collaborators.

The ENP, it is also nearly 10.000 corrections of essays per year, 1.600 written documents. The School is directed by an equal board of management of 9 members, i.e. composed for half of judicial officers and another half of employees of judicial officers.

The ENP still includes:

- a scientific council composed by judges, professors at Law, former presidents of the French national chamber of judicial officers, former presidents of the ENP. This council has the aim of ensuring the relay between the ENP and the universities;
- a teaching commission which is charged to deal with the courses, of the subjects and to form a legal watch.

The ENP functions primarily by means of course by correspondence and conferences. It delivers three kinds of diplomas according to the level of knowledge of the candidate.

"The profession in France has been able to evolve quickly, particularly for these 25 last years, thanks to the National School of procedure", was to conclude president Pansard.

Une partie du public – A part of the public



Une partie du public – A part of the public

A Windfall for the Judicial Officers

After president Pansard, it was with the turn of Mr. Eugen Huruba, director of the Training centre of the judicial officers of Romania to present the training of the judicial officers of his country.

This centre was created here approximately two years ago. Its objective is turned towards the preparation of the training of the judicial officers. The first steps are encouraging today with the presentation of the 2nd promotion which comprises 60 judicial officers.

According to Mr. Huruba, there remain many points to be improved in particular with the media to develop the image as – was he to say – *"we are disputed"*.

The training is a means of rectifying this situation was to specify the director. The academic centre organises advanced courses, including with an international opening, in order to support the co-operation with foreign experts.

The teaching concept aims at improving professional qualities of the judicial officers by ensuring a good preparation to the activities while particularly taking care to refine competences as regards enforcement.

- To bring up to date general knowledge,
- To support the publication of a code of ethics,
- To develop seminars and conferences,
- To promote information by improving the communication between the Medias and the citizens,
- To ensure a high level formation as regards restraint,
- To take care to bring knowledge appropriate to the training judicial officers.

In short, this is the program of the training centre which is a windfall for the judicial officers because, according to the comments brought by Mrs Vintila, director of the professions at the ministry for justice, *"the judicial officers constitute the only liberal profession which has a training centre"*.

Uncertainties of the Postal Handing-Over

The 3rd speaker, Bernard Menut (France), secretary of the UIHJ was to treat topic of *"the significance per judicial officer and the postal notification"*.

In his introduction, Bernard Menut was to recall the ECHR case (Pini/Romania) which devotes the role of the judicial officer. Indeed, according to the Court, *"the judicial officer is an essential element of the State of law"*.



Le logo de l'UNEJ – The UNEJ logo

Overall, this decision is a major direction in that it invites the States to take measures to insure the enforcement of the court decisions.

The heart of the intervention of Mr Menut was articulated around the concept of (legal) information by developing two possibilities: the notification by letter and the personal service by judicial officer.

The speaker showed, with his usual brio, the superiority of the service on the notification while insisting on the legal safety which the physical handing-over of a document by a legal officer conferred. He underlined the double informative nature of the personal service on the one hand with regard to the defendant and on the other hand for the benefit of the judge who can in a formal way know the conditions of the handing-over of the document.

Point by point he dismantled the mechanism of the notification by post by denouncing all its uncertainties. It is time, he concluded, to definitively draw aside the postal notification of the legal system.

Being the high expenses that the personal service would generate, Bernard Menut challenged its "fallacious" assertion. According to him, the cost of a personal service is cheaper, in many regards, to the one of a letter when considering the postal expenses and the costs of the various persons intervening in each stage.

In conclusion, the secretary of the UIHJ was to criticize the attitude of the detractors of the personal service: "one tends to show that the letter is the easy solution. This is neither good, neither equitable, nor economically relevant without considering the legal uncertainty. It is consequently advisable to replace it without restriction by the personal service made by a professional".

1. Rappelons que la Russie comprend des régions, des territoires et des républiques, dénommés « sujets ».

Nouvelle participation de l'UIHJ à un séminaire du Conseil de l'Europe en Russie

Dans le cadre du programme joint entre le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et la Fédération de Russie pour le renforcement de l'Etat de droit, l'UIHJ a participé à un séminaire sur la mise en oeuvre des procédures d'exécution à Irkoutsk (Sibérie) des 25 au 27 septembre 2006.

Un renforcement de la coopération internationale

Ce séminaire s'est tenu à 60 Kms d'Irkoutsk, dans la ville de Listvyanka, au bord du féérique et gigantesque lac Baikal, long de près de 700 Kms sur une largeur allant de 20 à 80 Kms, à peine à six heures d'avion de Moscou, un saut de puce pour la Russie !

La manifestation était co-organisée par l'Académie de droit de la Fédération de Russie (ADFR) du ministère de la Justice de la Fédération de Russie, dont le siège est situé à Moscou mais qui possède des antennes dans toutes les régions de la Fédération de Russie (voir sur notre site l'article de décembre 2005). Rappelons que l'ADFR enseigne chaque année à environ 15 000 employés du ministère de la Justice, principalement des huissiers de justice et des employés des juridictions. C'est dire l'importance de cette vénérable institution qui a soufflé ses trente-cinq bougies l'année dernière.

La mission du Conseil de l'Europe était dirigée par Veronika Kotek, administratrice au Conseil de l'Europe, Direction générale 1, affaires juridiques. Les experts du Conseil de l'Europe étaient Mathieu Chardon, huissier de justice à Versailles (France), 1er secrétaire de l'UIHJ, Elisabeth Donovan, avocat à Dublin (Irlande) et Patrick Berglund, conseiller juridique au ministère des Finances de Suède. Environ une cinquantaine d'huissiers de justice ont participé à ce séminaire, pour la plupart des représentants des bureaux d'huissiers de justice de différents sujets¹ de la Fédération de Russie et des membres de l'ADFR.

De G. à D. – From L. to R. : Sergey Sazanov, Veronika Kotek, Igor Svecharovsky, Mathieu Chardon, Elisabeth Donovan, Patrick Berglund

